

Ai je droit au congé payé ?

Par lolodu14500, le 21/06/2015 à 21:16

Bonjour,

Je suis en CDI en temps partiel je fais 21,66 par mois et 5h par semaine pour une societe de nettoyage. date d'anciennete avril 2014, je voudrais savoir si quand on a été en arrêt 3 semaine pour maladie l'employeur a le droit de ne pas me donné de congé payé.

Par moisse, le 22/06/2015 à 08:25

Bonjour,

Seul le licenciement pour faute lourde fait perdre les droits acquis à congés payés. Vos droits à congés restent donc intacts.

Part contre l'arrêt maladie ne procure pas de congés pour la période considérée.